

Vous trouverez ci-dessous la note « Evolution des fonds de réserve au CPAS » lue par la présidente du CPAS, Noëlle Willem, lors du conseil communal du 20 décembre 2017 :

Evolution des fonds de réserve au CPAS

Lors des 3 dernières présentations du budget du CPAS au Conseil, le fait de prélever sur le Fonds de Réserve ordinaire pour équilibrer le budget est régulièrement mis en avant, voir critiqué.....

Pour bien comprendre, quelques **clarifications s'imposent ...**

Il existe 3 types fonds de réserve au CPAS (FRO – FRE – provision ILA)

Lors de la **précédente mandature, une provision à la fonction ILA** s'est constituée et ce de manière conséquente : à savoir 100.000€.

(Les Initiatives Locales d'accueil, sont des logements conventionnés par Fédasil et qui sont mis à disposition de demandeurs d'asile par le CPAS)

Ce fonds a été constitué par des BONIS cumulés des exercices concernés.

Les subventions étaient plus importantes à l'époque et le choix avait été fait d'investir dans cette « politique » d'aide sociale.

Afin d'assurer l'accueil des DA en ILA, des baux avaient été conclu avec des particuliers.

En 2012, le CPAS a comptabilisé 24 places ILA.

Mais les subventions ont diminué.

De plus, 6 places ont été supprimées unilatéralement par Fédasil.

Les logements ont également demandé des remises en état importantes, **et** à charge du CPAS.

Le boni cumulé devait être investi (**et ce** obligatoirement dans l'accueil des DA) au risque de voir le fédéral le réclamer un jour.

Dès lors, lors de cette mandature, d'autres choix ont été faits :

- **Utiliser la provision ILA par l'acquisition d'une maison** afin que le fédéral ne nous réclame pas ce fonds.

- **Supprimer 6 places supplémentaires** afin d'en maîtriser la gestion, **car** nous n'avons qu'un ouvrier qui, en 2013 et 2014 a passé une bonne partie de son temps à remettre en état des logements de propriétaires privés, **ET surtout on a fait le choix de** se rendre moins dépendant des directives du Fédéral en matière d'asile qui fluctuent sans cesse.

Concernant le FRO,

En 2012 le FRO étaient de **131.058€**
Fin 2015, il s'élevait à 203.000€ (soit 70.000€ de +)

Mais effectivement des prélèvements sont effectués sur les FRO afin de présenter le budget en équilibre comme le prévoit la LO des CPAS.

Je rappelle que prélever sur le FRO pour présenter le budget à l'équilibre avait été fait par l'ancienne majorité en 2012, en 2013 (cela ne gênait pas à l'époque, allez comprendre.....)
En 2014 nous avons remis les compteurs à Zéro en augmentant l'intervention communale de 75.000€ pour la prise en charge de frais de fonctionnement qui avaient été transférés de la commune vers le CPAS.

Mais excepté le compte 2016, il est à souligner qu'**aucun** prélèvement n'a jamais été effectif sur le FRO. Au compte 2016, ce sont 45.000€ qui ont été nécessaires pour présenter à l'équilibre le compte budgétaire.

Pourquoi ?

Parce que l'exercice 2016 a été plus délicat : notamment parce qu'une dépense supplémentaire de **28.000€ a été nécessaire pour régulariser le paiement des congés** suite au passage en statut public pur qui a eu pour conséquence, un double paiement des congés en 2016.

En effet **le calcul se base dorénavant sur les prestations de l'année en cours** et non plus comme pour l'ancien statut (hybride) sur le calcul du nombre de congés de l'année précédente.

Bien **que nous soyons +** dans la récupération de certaines aides octroyées, les aides sociales ont progressé de 25 % entre 2012 et 2015, notamment par la politique menée en matière d'insertion socio-professionnelle et qui explique en partie l'augmentation du montant Prélevé sur le FRO.

Lors de l'élaboration du budget 2017, si un prélèvement de 79.000€ a été nécessaire pour le présenter à l'équilibre, nous avons pu voir lors de la modification budgétaire que nous en avons diminué le prélèvement de + de 25.000€.

Concernant le Fonds de réserve extraordinaire :

En 2012, le FRE s'élevait à 121.000€
En 2015, il était de 58000€

Pour bien comprendre, **quelques éléments historiques sur la genèse du FRE sont à apporter:**

Lors de la précédente mandature, le FRE avait été principalement alimenté par la vente d'une maison située à Spa, léguée au CPAS de Jalhay par une particulière. **Apport de 85.000€**

Maison pour laquelle le CPAS avait obtenu un subside de 23.000€ de la loterie nationale pour la rénover. On aurait pu l'utiliser hors territoire pour créer plusieurs places ILA. Le Conseil de l'époque **renonça à ce subside de 23.000€.**

Il est évidemment plus facile de vendre que d'investir, de passer des marchés publics et de rénover. Le fruit de cette vente n'a fait que gonfler un fond de réserve sans effort, si on ne l'affecte à aucun projet à long terme.

Cela explique (*peut-être ?*) la raison des 2 derniers refus de subside de la loterie nationale essuyés par le CPAS de Jalhay (un dossier pour le financement d'un véhicule et un projet pour la logopédie dont j'avais rentré un dossier en 2013 qui n'avaient pas été retenus, peut-être un lien à faire **quand on renonce à un subside de 23.000€**).

Bref,

Les prélèvements effectués ont été principalement utilisés pour :

- Renouveler les 3/4 du parc informatique pour un montant de **33.000€ en 2014**
- Nous avons également honoré des honoraires impayés de **+ de 21.000€** de la précédente mandature.

Donc oui, nous avons utilisé une partie du FRE pour :

- des coûts liés à l'informatique inhérent au bon fonctionnement du CPAS
- et des frais d'architecte qui n'ont pas été honorés lors de la précédente mandature. Nous avons pu, par la sorte, débloquer le dossier et relancer l'étude de rénovation du CPAS.
- Cette année, un montant de 1681,9€ a été honoré pour des frais d'étude en vue de l'urbanisation du terrain de Priesville.

**Oui les fonds de réserve s'amenuisent,
et NON la mission d'un CPAS n'est pas de constituer des réserves.**

La loi organique des CPAS est très claire à cet égard : Le budget doit se présenter à l'équilibre. La dotation communale comble l'éventuelle différence tel que prévu à l'art. 106 de la LO. Lorsque le CPAS ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par la Commune.

D'ailleurs certains CPAS en MB reverse à la Commune les Bonis ; cela a déjà été le cas par le passé pour le CPAS de Jalhay.

C'est donc un choix politique.

Oui, c'est le 4ème budget consécutif sans augmentation de l'intervention communale.

Oui le CPAS a été bien géré car l'augmentation de l'intervention communale en 2014, n'a servi qu'à couvrir des frais de fonctionnement que la Commune avait transféré au CPAS.

Nous avons loyalement nettoyé la trésorerie de créances envers le CPAS qui n'auraient jamais été remboursées et passé ses montants en non-valeur.

Des montants fictifs qui auraient donné une vision faussée de la trésorerie.

Nous avons accordé plus d'aide sociale, mais sous forme de la remise à l'emploi, nous visons une réinsertion plus à long terme, car le travail c'est la meilleure réponse à la lutte contre la pauvreté, bien que ce ne soit pas toujours possible

Je vais donner mon ressenti personnel :

Limiter le débat en Conseil uniquement sur les fonds de réserve, est très réducteur par rapport aux actions sociales que nous avons menées.

Sur 4 ans nous avons réalisé bien des choses :

- Nous avons fait l'acquisition d'une Maison à Herbiester pour les ILA utilisant ainsi l'entièreté de la provision ILA que l'on risquait de perdre si on ne l'investissait pas,
- nous avons remis en état le terrain du CPAS qui était un véritable chancre depuis qu'il avait été laissé à l'abandon après le projet de potager social,
- nous avons redynamisé le service de réinsertion professionnelle, en quadruplant le résultat sur 4 ans,
- nous avons dû faire face à l'augmentation significative du nombre de demandeurs de RIS (de 50 bénéficiaires en 2012, nous sommes passés à 70 de 2013 à 2016),
- nous avons relancé le marché des repas à domicile dont le nombre de repas livrés augmentent sans cesse (passant de 15 repas livrés par jour à + de 30 fin 2017),
- nous avons rapproché la boutique de seconde main du centre de Sart,
- nous avons à disposition un véhicule de dépannage et ce gratuitement via le sponsoring des commerçants locaux,
- nous avons pris en gestion 3 logements sociaux à Surister, l'ancienne majorité avait quant à elle renoncé à en prendre 4 lors de la dernière législature,
- nous avons terminé l'étude de la rénovation du bâtiment du CPAS,
- nous avons pris la gestion du cyber-espace pour lequel la Commune avait obtenu un subside,
- nous avons organisé des séances d'information : le vol avec ruse, la prévention des chutes à domicile, une remise à niveau sur le code de la route dernièrement,
- nous avons mis sur pied des cours d'informatique,

- nous organisons depuis 2 ans un stage pdt les grandes vacances pour les enfants connus de nos services,
- nous fournissons chaque année des kits rentrée scolaires pour les familles plus démunies en collaboration avec les enseignants pour que ces kits correspondent à leurs demandes,
- nous collaborons avec les écoles notamment avec le projet cartes de vœux pour PA,
- nous avons élaboré le référentiel « Senior d'abord » véritable outil pour le maintien à domicile,
- Des permanences juridiques de première ligne ont lieu chaque mois dans nos locaux : un nouveau service gratuit pour chaque citoyen,
- Nous avons fêté les 40 ans de la loi organique en mettant en avant les actions sociales menées au CPAS, d'ailleurs dans ce cadre nous avons été invités par le Ministère de l'intégration sociale qui organisait à une journée spéciale pour les 40 ans le 15 décembre à Bruxelles,
- Nous avons signé un protocole de collaboration « Disparition senior » avec la zone de police et le parquet,
- et avec eux également un protocole de collaboration avec la Zone de Police et au sujet des marchands de sommeil,
- Nous avons entamé l'étude du terrain de Priesville en vue de son urbanisation,
- Cette année il y a eu une balade contée, une pièce de théâtre en wallon,
- on a amélioré les ateliers du vendredi en proposant des activités variées et planifiées,
- nous sommes devenus « une ville amie-démence » en signant la charte de collaboration avec la ligue Alzheimer,
- Nous avons adhéré au Gils, (groupement d'initiative pour la lutte contre le surendettement),
- J'en compte 24 et je pense que la liste n'est pas exhaustive, car c'est sans compter le travail courant de l'aide sociale qui est réalisé au quotidien,
- De plus, nous sommes à l'aube d'un nouveau défi avec la prise en gestion de la Maison du Presbytère.